

ARRÊTÉ N° 435 du 06 MARS 2022

modifiant l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 constatant la désignation et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER)

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
Chevalier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU** l'article R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté n° 2735 du 15 décembre 2017 portant composition du Conseil économique, social et environnement régional de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 modifié constatant les désignations et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion ;
- VU** le courrier du Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de La Réunion en date du 22 février 2022, désignant Monsieur Julius METANIRE en remplacement de Monsieur Alix MARDE démissionnaire ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Monsieur Julius METANIRE est désigné pour pourvoir à la vacance du poste libéré par Monsieur Alix MARDE au titre de la représentation de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de La Réunion (FDSEA) au sien du collège 1 - secteur agricole et agroalimentaire du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER).

ARTICLE 2 :

Le mandat de ce nouveau membre prend effet à la date de publication du présent arrêté au Recueil des administratifs de la préfecture de la Réunion.

ARTICLE 3 :

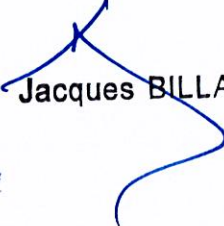
Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis sis 27, rue Félix Guyon à SAINT-DENIS (97400) dans les 2 mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER).

Saint-Denis, le 08 MARS 2022

Le Préfet


Jacques BILLAN